

SMICTOM LOT GARONNE BAISE**Comité Syndical du 05 mars 2020****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt, le jeudi cinq mars à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI. Convocations régulièrement adressées le 28/02/2020.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 24 délégués

n° ordre 2020-15

Présents : 20 votants : 21

Étaient présents : 20 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Sophie CASSAGNE (suppléante de Monsieur Philippe LAGARDE), Messieurs Michel MASSET, Christian LAFOUGERE, Daniel GUIHARD, Jacques DUMAIS, Jean-François VALAY, Jean-Pierre CAUSERO, Jean-Marc LLORCA, Robert BETTI (suppléant de Monsieur Aldo RUGGIERI)
(9 présents)

Albret Communauté : Madame Evelyne CASEROTTO, Messieurs Francis MALISANI, Jean-Pierre CONSTANTIN (suppléant de Madame Paulette LABORDE), Joël CHRETIEN, Pascal LEGENDRE, Robert LINOSSIER, Lionel LABARTHE (suppléant de Monsieur Nicolas LACOMBE), Guy LATOUR (suppléant de Monsieur Alain POLO), Alain LORENZELLI, Jacques FRESQUET (suppléant de Monsieur Jean-Louis MOLINIE), Christophe BESSIERES
(11 présents)

Assistaient également à la séance en qualité de suppléants sans voix délibérative :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Christine BIELLE, Messieurs Alain MOULUCOU, Pascal MIKOLAJEZYK

Albret Communauté : Monsieur Serge CEREAS

Pouvoirs de vote : (1 pouvoir)

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : (1 pouvoir)

Monsieur Jean-François SAUVAUD à Monsieur Daniel GUIHARD (suppléant indisponible).

Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique

Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif

Madame Karine DAL BALCON : Budget / Comptabilité

Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales

N° Ordre 2020-15**Objet : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2019***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu les statuts du syndicat,*

Considérant le compte de gestion de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif :

- Présente un résultat de fonctionnement de : 64 108.14 €
- Présente un excédent reporté de 1 023 516.00 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de **1 087 624.14 €**

- Présente un solde d'exécution de la section d'investissement de - 264 889.14 €
- Présente un solde excédentaire reporté de 1 390 937.03 €
 - Soit un excédent d'investissement cumulé de **1 126 047.89 €**
- Présente un solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement de - 195 544.00 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Article 1 : Décide d'affecter et de reporter les résultats du budget 2019 comme suit :

- Affectation du résultat d'investissement reporté au chapitre 001 de 1 126 047.89 €
- Affectation en réserve (1068) de 100 000.00 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé au chapitre 002 de 987 624.14 €

Article 2 : Précise que ces résultats seront intégrés dans le budget primitif 2020

Article 3 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 12/03/2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI